

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4353**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Galilée, à l'angle de la rue Jacques Daguerre et appartenant au Département du Rhône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4353**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Galilée, à l'angle de la rue Jacques Daguerre et appartenant au Département du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Galilée, à l'angle de la rue Jacques Daguerre à Saint Priest, appartenant au Département du Rhône et nécessaire à l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur la rue Jacques Daguerre.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, cadastrée BV 125 pour une superficie de 294 mètres carrés.

Aux termes du compromis, ce terrain serait acquis, à l'euro symbolique ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu cadastrée BV 125 pour une superficie de 294 mètres carrés, située rue Galilée, à l'angle de la rue Jacques Daguerre à Saint Priest, appartenant au Département du Rhône et nécessaire à l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur la rue Jacques Daguerre.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O0894, le 24 novembre 2003 pour la somme de 3 798 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2111 - fonction 90 et en recettes : compte 1328 - fonction 90 - exercice 2013.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2111 - fonction 90 - opération n° OP01O0894, à hauteur de 1 € pour l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.